

RESOLUTION SUR LA CAMPAGNE INTERNATIONALE
EN FAVEUR DE SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni, en sa Quarante-sixième session, ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie du 20 au 25 juillet 1987.

Se référant au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies sur l'application des sanctions obligatoires;

Considérant la résolution No 6/87(XLII) de la Quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur la situation en Afrique australe,

Notant avec satisfaction que des Etats extra-africains se sont engagés à entreprendre des actions de nature à intensifier la campagne anti-apartheid par l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud,

Se félicitant tout particulièrement de l'appel lancé par le Conseil des Ministres des ACP d'accroître l'assistance humanitaire aux réfugiés, aux mouvements de libération nationale ainsi qu'aux pays voisins de l'Afrique du Sud et à ceux de la Ligne de Front,

Encouragé par les mesures de boycottage adoptées par les mouvements anti-apartheid dans le monde et par les syndicats européens contre le régime raciste d'apartheid,

Fortement préoccupé par le fait que la CEE a accordé l'accréditation à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud raciste au mépris total de la campagne destinée à isoler le régime de l'apartheid,

Se félicitant de l'initiative du Gouvernement de la Suède interdisant tout commerce avec l'Afrique du Sud et la Namibie et par les mesures législatives prises par les Gouvernements de Hollande et de Norvège, ainsi que par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique

Se félicitant en outre de l'intensification de la campagne de sensibilisation et de mobilisation menée contre l'Apartheid par certains Etats membres sur le continent,

Notant la décision du Conseil des Ministres des ACP de convoquer un Conseil Extraordinaire des Ministres des Affaires Etrangères consacré à la situation en Afrique Australe,

Se félicitant également de la poursuite de la campagne internationale anti-apartheid en faveur de l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud,

1. DEMEURE CONVAINCU que l'application des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud peut l'amener à renoncer à sa politique d'apartheid ;

2. PREND NOTE de la résolution No.6/87 (XLII) de la 42ème Session ordinaire du Conseil des Ministres des ACP tenue du au sur la situation en Afrique Australe ;

3. SE FELICITE de la décision du Conseil des Ministres des Pays ACP de convoquer une session extraordinaire du Conseil sur la situation en Afrique Australe et de l'appel qu'il a lancé aux Etats membres pour qu'ils augmentent leur assistance humanitaire et toutes autres formes d'assistance aux réfugiés, aux mouvements de libération en Afrique australe, aux Etats voisins d'Afrique du Sud et à ceux de la Ligne de Front ;

4. DEPLORE le fait que les sanctions économiques sélectives imposées par la Communauté Economique Européenne n'ont pas eu l'impact voulu sur le régime raciste de l'Afrique du Sud, et EXHORTE la CEE à apporter son soutien à l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste ;

5. CONDAMNE le fait pour la CEE d'avoir accordé l'accréditation à l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud raciste au mépris de l'opinion publique internationale dirigée contre l'Apartheid;
6. FELICITE tous les Gouvernements et notamment ceux du Danemark, de la Suède, des Pays-Bas et de Norvège ainsi que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique qui ont pris une action courageuse et louable en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste ;
7. FELICITE de même les mouvements anti-apartheid dans le monde, les Syndicats des Travailleurs européens pour leurs actions contre l'Afrique du Sud et les encourage à intensifier la campagne et le boycottage du régime de l'Apartheid ;
8. DEMANDE au Secrétaire Général de coordonner :
 - a) la tenue d'une réunion des Groupes Africains anti-apartheid sur la situation qui prévaut en Afrique Australe ;
 - b) l'organisation de Séminaires régionaux en Afrique sur la lutte en Afrique Australe.
9. DEMANDE aux Etats membres d'intensifier la campagne de sensibilisation sur l'apartheid et sur la lutte en Afrique Australe, en particulier celle menée par les femmes et les jeunes.
10. INVITE les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne à soutenir l'appel lancé par la Communauté Internationale en faveur des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies ;
11. DEMANDE au Secrétaire Général de présenter un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres sur la mise en oeuvre de la présente résolution.